

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89
E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr
www.henridorff.com

Séance ordinaire du Mardi 26 Février 2008

L'an deux mil sept et le mardi vingt six février à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René HEITZMANN: Maire**

Présents : M. Jean-Jacques KAISER, Damien MATHIS, Bernard KALCH, Jean-Luc BURCKEL, Fabrice TISSERAND, Philippe KULLMANN, Alain KRUMENACKER, Guy DUMAZEAU, Simone WEBER, Valérie NIVA, Nathalie THOMAS, Pascale RIEDINGER. René WEISSE.

Objet de la délibération

DON :

Monsieur et Madame DIDIOT René de SARRALBE, font don à la commune d'un montant de 40,00 €, suite à l'envoi d'un bulletin municipal.

Le Conseil Municipal accepte ce don et charge le Maire de faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

/

Objet de la délibération

MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM :

Le Maire donne lecture aux membres de la lettre de l'Inspection académique pour la mise en place d'un service d'accueil par les municipalités pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles en cas de grève du personnel enseignant du 1^{er} degré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à la convention entre l'Etat et la commune.

/

Objet de la délibération

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG - Modification de la compétence obligatoire : aménagement de l'espace

Le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 28 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert de la compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace » suivante :

Compétences obligatoires - Aménagement de l'Espace

Etude, création, aménagement et entretien de sentiers de randonnée déclarés d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Approuve la modification des compétences en ce sens.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour exécution et transmission de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet et à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Objet de la délibération

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG - Extension de la compétence obligatoire : développement des activités de loisirs et de tourisme :

Le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 26 novembre 2007,

Après en avoir délibéré,

- Accepte l'extension de la compétence obligatoire « développement des activités de loisirs et de tourisme » comme suit :
 - Aménagement, entretien, exploitation de la voie et gestion du domaine public fluvial « Vallée des éclusiers ».
- Approuve l'extension des compétences en ce sens.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour exécution et transmission de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet et à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

/

Objet de la délibération

MISE A JOUR DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF décide la mise à jour des effectifs comme suit :

- Le poste d' A.T.S.E.M. 2^{ème} classe passe en poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe, conformément au décret n° 2006-1694 en date du 22 décembre 2006, à compter du 1^{er} mars 2008.

/

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2007 COMPTABILITE M14 - BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2007, qui se monte à 232 730,76 € pour les dépenses et à 287 148,24 € pour les recettes en section de fonctionnement.

Soit un excédent de fonctionnement de **54 417,48 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 234 774,39 € pour les dépenses et à 236 497,32 € pour les recettes.

Soit un excédent d'investissement de **1 722,93 €**

/

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2007 COMPTABILITE EAU - M49 - SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2007, qui se monte à 40 593,47 € en dépenses et à 57 345,08 €, en recettes pour la section d'exploitation.

Soit un excédent d'exploitation de **16 751,61 €**.

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 8 014,70 € pour les dépenses et à 13 160,66 € pour les recettes.

Soit un excédent d'investissement de **5 145,96 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;
Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **5 857,99 €**.

Les restes à réaliser étant de **104 000,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **98 142,01 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **170 203,63 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	+ 4 135,06 €	+ 1 722,93 €	+ 5 857,99 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 115 786,15 €	+ 54 417,48 €	+ 170 203,63 €
TOTAL	+ 119 921,21 €	+ 56 140,41 €	+ 176 061,62 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **98 142,01 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créateur **72 061,62 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recettes d'investissement : **5 857,99 €**
/

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal ; vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;
Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de : **699,14 €**.

Les restes à réaliser étant de **10 000,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **10 699,14 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation de **25 511,74 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 5 845,10 €	+ 5 145,96 €	- 699,14 €
Exploitation (après affectation)	+ 8 760,13 €	+ 16 751,61 €	+ 25 511,74 €
TOTAL	+ 2 915,03 €	+ 21 897,57 €	+ 24 812,60 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **10 699,14 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créateur **14 812,60 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépenses investissement : **699,14 €**

Divers et communications :

- Location de la chasse : Depuis 2006 ce sont les propriétaires des terrains qui encaissent le loyer de chasse selon la surface louée. Au bout de deux ans, les sommes non retirées sont reversées à la commune. Le premier versement en 2008 est d'environ 1 900,00 € (à inscrire au budget en recettes)
- Brioches de l'amitié : lettre de remerciements de l'A.P.E.I. pour la somme collectée. Soit 778,66 €.
- Redevance pollution : pour 2008 le montant par m³ d'eau facturé est de 0,424 € contre 0,552 € en 2007. Depuis le 1^{er} janvier 2008 toutes les communes sont assujetties à cette redevance. Auparavant les communes de moins de 400 habitants étaient exonérées.
- Location de la salle socioculturelle pour le théâtre : Huit séances payantes au lieu de 10 (une pour le don au cancer, l'autre pour la participation à la projection du film de la Vallée des éclusiers).
- Accessibilité aux bureaux de vote : Lettre de la sous-préfecture concernant l'accessibilité aux bureau de vote aux handicapés. A voir pour la réalisation de travaux. Avons déjà évoqué ce problème ; réalisation difficile et complexe ; ou alors transféré le bureau de vote à la salle socioculturelle.
- Facturation eau SIE de Wintersbourg : Avons remis à chaque membre le compte rendu de l'entretien que nous avons eu avec Monsieur Serge BARBARAS, secrétaire général du S.I.E. de Wintersbourg.
- Subvention Com Com/EDF : Allons toucher 30,98 € de subvention EDF R2, concernant l'acquisition de guirlandes de Noël pour 368,50 € HT
- Affaire SWITALA /Mme. BLASIARD éducatrice spécialisée : Faisons part de l'entretien et proposition de Melle BLASIARD pour travaux de réparation pénale. Accord pour cette solution. Monsieur KALCH Bernard encadrera ce jeune lors de ces $\frac{1}{2}$ journées (travaux : repeindre une partie du mur de d'entraînement du court de tennis, balayage cours des écoles et de la mairie ; et éventuellement selon la disponibilité d'autres travaux.
- Rue de la paix : Avons demandé à Est Réseaux d'installer une lampe près de ELOI/SCHEID ;
- Eclairage public : demandons l'intervention d'Est Réseaux pour l'éclairage défectueux (Rue des vergers, rue du Stade, Grand'Rue) et vérifier le bruit de la lampe devant la maison de René WEISSE.
- Fête du village : demande d'un forain s'il est possible de repousser d'une semaine la fête, car ont également la fête à Lorquin et de fixer comme date pour la fête du village, le dernier dimanche de septembre. Monsieur Alain KRUMENACKER va voir et nous fixera.